



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D11 - Espace formation 6 avenue Pasteur - Participation de la Ville aux travaux au titre de la copropriété avec Vals de Saintonge Communauté

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 11 - ESPACE FORMATION 6 AVENUE PASTEUR - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX TRAVAUX AU TITRE DE LA COPROPRIÉTÉ AVEC VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Vals de Saintonge Communauté envisage la remise en état du sol du hall d'entrée du bâtiment Espace Formation situé 6 avenue Pasteur.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély étant copropriétaire de ce bâtiment pour 384/1000^{ème}, sa participation financière est requise.

Le montant des travaux s'élève à 15 203,93 € TTC et seront confiés à l'entreprise ANGERIENNE DE CARRELAGE.

En application du règlement de copropriété, la répartition financière s'établit de la manière suivante :

- 616/1000^{ème} pour Vals de Saintonge Communauté, soit un montant de 9 365,62 € TTC
- 384/1000^{ème} pour la Ville, soit un montant de 5 838,31 € TTC.

Les crédits ont été inscrits par décision modificative du 18/05/2017 sur le compte 2041512-01.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la participation financière de la ville à hauteur de 5 838,31 € TTC à verser à Vals de Saintonge Communauté au titre des travaux à réaliser à l'espace formation.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D11-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018
Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.